Manifestation à la Médiathèque Ange Abrate
Fiche de demande préalable

Sallanches
LA VILLE AU PAYS DU MONT-BLANC

DEMANDE A TRANSMETTRE A L'INTER'FACES AU MOINS 3 MOIS AVANT LA DATE PROJETEE DE LA MANIFESTATION.

EN CAS D'AVIS FAVORABLE, UN DOSSIER COMPLET DEVRA ETRE TRANSMIS.

Nom de l'organisme demandeur : ……

Responsable du projet* : ……

Statut (amateur, professionnel, entreprise, association…) :

Adresse postale : ……

Téléphone : ……Mail : ……

**Si le responsable du projet n'est pas le représentant légal de la structure, ce dernier devra fournir une autorisation écrite indiquant en détail la nature du projet et l'engagement de la direction autour du projet porté.*

Votre projet :

- ☐ Exposition
- ☐ Spectacle
- ☐ Séminaire
- ☐ Salon
- ☐ Projection
- ☐ Conférence
- ☐ Ateliers
- ☐ Activité gratuite pour le public
- ☐ Activité payante pour le public

Décrivez en quelques lignes la nature et les objectifs de votre projet :

Manifestation

Date(s) prévisionnelles et cadre dans lequel il s'inscrit* : ……
**ex. festival du Baroque*

Effectif attendu : ……

Public visé : Adulte - Jeune – Famille - Précisez si besoin : ……
(Entourez les mentions)

Localisation : Salle polyvalente – Auditorium (38 places) – Hall d'accueil
(Entourez les mentions)

Dans le cas d'une exposition* : Type d'œuvres : …… Nombre d'œuvres : ……
**Merci de nous faire parvenir un book de vos réalisations.*

Besoins techniques et matériels*

- ☐ Vidéoprojecteur/écran
- ☐ Tables
- ☐ Pupitre
- ☐ Micro
- ☐ Chaises
- ☐ Paper-board
- ☐ Pied de micro
- ☐ Porte-manteau
- ☐ Vitrines
- ☐ Accrochage : crochets, fils perlons, tiges métalliques, grilles (entourez les mentions)
- ☐ Autres matériels – Lesquels ? ……..

** disponible sur place, voir détail dans fiche descriptive, les demandes complémentaires seront étudiées au cas par cas*

Le matériel informatique n'est pas fourni. La médiathèque fournit les connexions filaires. Votre ordinateur doit posséder un port HDMI.

Cette demande doit être adressée à la mairie – Service des Relations aux Associations -30 quai de l'Hôtel de Ville 74700 SALLANCHES

Tél. : 04 50 58 58 32 - Mail : interfaces@sallanches.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi 8h30 à 12h00

Votre plan de communication

Pour la communication, la médiathèque peut vous intégrer à son programme d'animations et, de ce fait, aura besoin très rapidement d'un texte descriptif (court), d'une image d'illustration, du logo de votre structure.

Quels autres outils comptez-vous utiliser pour diffuser l'information autour de votre projet ?

Attention, les éléments suivants restent à votre charge, cependant une aide au maquettage des visuels est envisageable pour les affiches et flyers.

☐ Affiches ☐ Flyers
☐ Invitations par mail ☐ Invitations papiers

☐ Vernissage (à votre charge) : Date envisagée : …….

Nombre de personnes attendues : …….

Les outils de communication doivent être réalisés avec soin sur ordinateur et chartés « Ville de Sallanches ». Les éléments graphiques vous seront fournis sur simple demande.

L'impression et la diffusion ne sont pas comprises dans les prestations. La médiathèque ne fournit ni listing, ni coordonnées d'invités potentiels.

CAS DES EXPOSITIONS

☐ ***Fournir un book de vos réalisations*** ☐ ***et les informations sur l'artiste exposant***

Pour les artistes, merci de préparer une courte biographie avec présentation du travail réalisé, des inspirations, thématiques fétiches… ainsi qu'un petit livre d'or de bonne qualité afin que les visiteurs puissent mettre leurs remarques.

Il sera également demandé des cartes de visite à distribuer.

Chaque œuvre fera l'objet d'un petit cartouche explicatif portant au moins le titre de l'œuvre (cartouches blancs, tapés à l'ordinateur).

La médiathèque est un lieu public non commercial. Elle n'est pas partie prenante de la partie commerciale liée à l'exposition et aucun matériel annexe ne pourra être vendu dans l'enceinte du bâtiment avant, pendant et après l'exposition.

La médiathèque n'assure pas l'accrochage – merci de prendre des dispositions pour avoir de l'aide extérieure si besoin. Les agents municipaux n'assurent pas la surveillance de la salle mise à disposition. L'occupant reste libre de fermer la salle en cas d'absence.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la médiathèque Ange Abrate (disponible sur www.sallanches.fr ou à l'accueil du Centre Technique Municipal). J'ai pris bonne note qu'un rendez-vous téléphonique ou sur place, 15 jours avant ma manifestation, était nécessaire pour pouvoir utiliser la salle. En cas de dégradation, ou de non restitution de tout ou partie du matériel, je m'engage à acquitter le prix qui me sera facturé.

Fait à , le

Signature